



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org – web : www.crpm.org

JUIN 2004

DEUXIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME DE LA CRPM
(2005-2009)

Adopté par le Bureau Politique de la CRPM - Umeå (S), 9 juillet 2004

L'Assemblée Générale de la CRPM, réunie à Saint-Malo à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Conférence, en septembre 2003, a pris acte de la réalisation du premier plan de développement à moyen terme adopté lors de son Assemblée Générale d'octobre 1996, aux Canaries. Elle a donné mandat au Bureau Politique et au Secrétaire Général pour préparer un 2^{ème} plan de développement à moyen terme qui lui sera soumis lors de sa 32^{ème} réunion, à Stavanger (N), le 24 septembre 2004.

Lors de sa réunion de Cagliari, le 16 avril 2004, le Bureau Politique, sous la présidence de Claudio Martini, a examiné les éléments préparatoires élaborés par le Secrétariat Général sous la forme d'un bilan des trente premières années d'activité de la Conférence et d'orientations pour les années à venir (ci-joint en annexe). Il a donné mandat au Secrétaire Général pour transformer ces orientations en un programme opérationnel. Tel est l'objet du présent document qui, après son examen par le Conseil administratif (23 juin 2004) et le Bureau Politique (9 juillet 2004), serait adressé à l'ensemble des régions membres.

Les propositions faites ici ne traitent donc pas de tout :

- elles sont effectuées sur la base des acquis des années précédentes sur lesquels elles ne reviennent pas (renforcement de la capacité intellectuelle de préparation de propositions avec 4 postes à temps pleins de directeurs, naissance d'une politique de communication à laquelle est consacrée un poste à temps plein de directrice et un budget spécifique, création de l'antenne de Bruxelles dont l'effectif est doublé dès 2004, mise en route de la certification ISO avec les nouvelles ressources informatiques nécessaires). Ces moyens, -et les résultats afférents-, résultent de la décision d'augmenter le taux de base des cotisations de 17 % en 1996.
- Elles n'embrassent pas toute l'activité de la CRPM (cf rapport d'activités à l'Assemblée Générale de Stavanger) mais se focalisent sur les thèmes qui apparaissent, d'un point de vue stratégique, insuffisamment pris en charge jusqu'à présent et indispensables au cours des années à venir pour l'efficacité de l'action de la Conférence, au service des intérêts de ses membres, auprès des institutions européennes.
- Elles ne répondent pas aux questions liées à des modifications des articles 1 et 2 de la Charte organisationnelle.

A. L'horizon temporel

Le premier plan stratégique n'avait pas fixé de terme à sa propre réalisation. Sur proposition du représentant britannique, Richard Westlake, le Bureau Politique a constaté, en juillet 2003, que les objectifs adoptés en 1996 avaient été atteints et qu'il devenait nécessaire de redonner à la Conférence une perspective de moyen terme.

La période couverte par le présent projet s'étend de 2005 à 2009 :

- elle correspond à la durée des mandats du Parlement Européen et de la Commission Européenne renouvelés cette année.
- C'est avec les institutions issues des scrutins et délibérations de 2009 que commencera la négociation sur les perspectives financières de l'Union pour 2014 et au-delà.
- Elle ira jusqu'à la mise en vigueur de certains des articles du Traité de Nice et/ou de la Constitution.
- Elle marquera la fin de la première étape triennale de mise en œuvre des perspectives financières 2007-2013.
- Deux ou trois nouveaux Etats membres auront été intégrés, marquant la fin du « grand élargissement ».
- Au-delà, la visibilité est insuffisante pour asseoir des perspectives concrètes.

Trois problématiques politiques ont guidé la rédaction des présentes propositions :

- cohésion et compétitivité
- développement durable
- transversalement, compte tenu de l'identité de nos régions, l'Europe de la Mer.

Elles pourraient, à terme, conduire à l'organisation du Secrétariat Général en pôles de travail. Cette évolution, si elle devait prendre forme, pourrait être mise en place en 2008, une fois passée la première année de la nouvelle période d'exécution budgétaire de l'Union.

B. Les objectifs proposés

Sur la base des acquis politiques de la CRPM au cours des dernières années ainsi que des activités émergentes -tantôt à la demande de nos membres, tantôt du fait des évolutions externes- six orientations stratégiques sont proposées autour desquelles renforcer la structuration de la Conférence.

I- Accompagner, jusqu'à son terme, la négociation sur les perspectives financières et la politique de cohésion 2007-2013 ainsi que leurs conditions de mise en œuvre.

1. Cohésion

a) Echancier :

En juillet 2004, la Commission Européenne devrait traduire dans les projets de règlements les propositions qu'elle a présentées en février dernier. Ceci marquera l'engagement de la période de négociation avec le Conseil et le Parlement. Le gouvernement néerlandais en a fait l'un des cinq thèmes de sa présidence du second semestre 2004. La négociation battra son plein sous présidence luxembourgeoise, au premier semestre 2005.

La fin de la négociation devrait se situer entre juin 2005 (au mieux) et décembre 2005. Au-delà ceci entraînerait les retards traditionnels pour l'engagement des programmes de 2007.

De 2007 à 2009, il conviendra d'assurer :

- un suivi de la mise en place et, notamment, des stratégies tracées au Conseil et dans chaque Etat membre
- une participation au bilan de mi-parcours (2009-2010)
- la poursuite de la production de données statistiques sur les évolutions positives ou négatives de nos régions et du territoire européen.

b) Tâches politiques :

- Prise de position des régions membres sur les propositions de la Commission Européenne et les projets de règlements lors de l'Assemblée Générale de Stavanger ;
- Bilan de la Présidence néerlandaise lors du Bureau Politique du 14 janvier 2005 ;
- Poursuite de la recherche et de la diffusion de positions communes avec le Comité des Régions et les organisations d'autorités régionales et locales ;
- Renforcement des démarches permanentes vis-à-vis des Etats membres, de la Commission Européenne et du nouveau Parlement européen ;
- Bilans et plans d'action lors des Bureaux Politiques et de l'Assemblée Générale de 2005 ;
- Contribution à la concrétisation du concept de « cohésion territoriale » résultant de la Constitution ;
- Contribution à la mise en place d'un « bon » système de gouvernance alliant la Commission européenne, les Etats, les régions et les collectivités infra-régionales.

c) Moyens mis en œuvre :

- janvier 2005, publication d'un livre en cinq langues. Diffusion pays par pays avec implication des élus ;
- démarches des élus aux échelons national, européen et par Commission géographique ;
- éventuelle manifestation publique au cours de la négociation ;
- recherche systématique d'audience dans les media régionaux, nationaux et européens ;
- base technique des documents politiques.

Moyens du Secrétariat Général (inchangés) :

- 1 Directeur chargé de la politique de cohésion et de compétitivité ;
- 2 Directeurs à temps partiel chargés du développement rural et de la diversification des zones dépendantes de la pêche ;
- Cellule de Prospective (observatoire permanent du développement de nos régions membres) ;
- Conseil Scientifique ;
- Directrice de la Communication, budget communication ;
- Déléguée Permanente à Bruxelles ;
- 60 000 euros du projet associatif pour l'édition du livre ;
- logistique du Secrétariat Général.

2. Les aides d'Etat

a) Echancier :

Il importe que la réglementation que prépare la Commission Européenne maintienne le principe et les modalités d'une différenciation territoriale (cf....).

Après la consultation en cours entre la Direction Générale de la Concurrence et les Etats membres, la Commission Européenne devrait officialiser une proposition en octobre 2004. Alors commencera la négociation qui s'étendra au long des années 2005 et 2006.

b) Tâches politiques :

Elles sont identiques aux tâches décrites pour les perspectives financières et la politique de cohésion.

c) Moyens mis en œuvre :

Identiques

Moyens propres du Secrétariat Général :

- Un Directeur à temps partiel (nouveau).
- Directrice de la communication et budget communication.
- Déléguée Permanente à Bruxelles.
- Logistique du Secrétariat Général.

3. Les Services d'Intérêt Général

Ils sont d'une importance primordiale pour le développement de nos régions et n'ont pas, à ce jour, fait l'objet d'un travail approfondi de la part de la Conférence. Ce thème est en cours de débat à l'échelon européen.

a) Echancier :

- Défricher le sujet en 2005.

b) Tâches politiques :

- Conclusions du défrichage examinées par le Bureau Politique.
- Adoption d'une stratégie.

c) Moyens mis en œuvre :

Moyens du Secrétariat Général :

- Un Directeur à temps partiel (nouveau).
- Logistique du Secrétariat Général.

Réévaluation des moyens : 2006.

II- Ancrer la participation des régions dans les politiques sectorielles européennes à fort impact territorial

Les propositions de perspectives financières lancées par la Commission Européenne en février 2004 suggèrent fortement le développement de certaines de politiques sectorielles de l'Union contribuant aussi bien à la compétitivité qu'au développement durable du continent. Le 3^{ème} Rapport sur la Cohésion souligne, pour sa part, le besoin de davantage de cohérence entre la politique régionale, d'une part, et les politiques sectorielles, d'autre part, au service de la cohésion territoriale de l'Union.

Nos régions membres sont très inégalement impliquées dans la préparation et l'exécution des politiques sectorielles pour plusieurs raisons :

- les compétences dont elles sont dotées dans leur pays ;
- des secteurs « co-gérés » traditionnellement par la Commission européenne, les Etats et les professionnels sans association des collectivités territoriales ;
- une absence de sensibilité de certains des services de la Commission européenne à la dimension territoriale de leur action.

De même, la CRPM est inégalement présente, soit pour les mêmes raisons que ses régions membres, soit par insuffisance de compétences internes dans certains domaines. Il est proposé de faire une priorité stratégique de la présence des régions dans les politiques sectorielles européennes à fort impact territorial. Nous inspirant des premiers pas effectués dans les domaines des Réseaux Transeuropéens de Transports, de la Politique Commune de la Pêche, de la sécurité maritime et, plus récemment, du développement rural et des autoroutes de la mer, il est proposé qu'en 2009 :

- la CRPM ait acquis un statut d'interlocuteur reconnu auprès des institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil) dans la préparation des orientations politiques et financières de ces politiques sectorielles ;
- les régions aient gagné un statut d'institutions associées à la mise en œuvre de ces politiques à chaque fois qu'elles ont un impact lourd sur la stratégie de développement de leur territoire.

Une action générale, couvrant l'ensemble des domaines, devra être entreprise avec la Commission Européenne pour inscrire ces politiques dans le dialogue systématique avec les associations représentatives des autorités régionales et locales, de manière à créer un cadre favorable au travail bilatéral entre la CRPM et chacune des Directions Générales concernées.

4. Les Transports

Pour les étapes franchies on se reportera au « bilan.... »

a) Echancier et Tâches politiques :

- Ouvrir le dossier du transport aérien sur l'impact des politiques des « major » et des « low cost » sur la connectivité de nos régions membres (2005-2006).
- gagner une « vraie » place d'interlocuteurs pour nos régions au sein de leurs Etats et auprès des institutions lors de la prochaine révision des RTET (2008 ?).
- préparer nos propositions d'autoroutes de la mer (2005-2006).
- suivre l'impact des thèmes aides d'Etat, tarification et Services d'Intérêt Général (2005-2009).

b) Moyens mis en œuvre :

- Une région porteuse du thème général des transports.
- Une région plus spécialement porteuse du thème aérien (nouveau).
- Un événement public en 2006 sur les RTET.
- Un événement public au premier semestre 2006 sur nos propositions d'autoroutes de la mer.
- Démarches permanentes auprès des institutions européennes.

Moyens du Secrétariat Général :

- Un Directeur à temps partiel (inchangé).
- Un budget études (nouveau).
- Directrice de la communication et budget communication.
- Déléguée permanente à Bruxelles.
- Logistique du Secrétariat Général.

5. La Recherche et l'Innovation

Un premier travail a été effectué sur ce thème lors de la préparation du 6^{ème} Programme Cadre de Recherche Développement à moyen terme (PCRD). Elle a permis de nouer les premiers contacts avec la Direction Générale de la Recherche et d'aboutir à une première Communication de la Commission Européenne sur la place des régions dans l'espace européen de la recherche. Nous sommes loin d'une association étroite sur un thème décisif pour l'avenir de nos tissus économiques régionaux.

a) Echéancier :

- organiser l'association de nos régions membres à la préparation du 7^{ème} PCRD (2005-2006) et aux actions en faveur de l'innovation.

b) Tâches politiques :

- identifier les domaines et les modalités d'association de nos régions au développement de la politique européenne de la recherche.
- rapprocher les régions des chercheurs.
- faire nos propositions aux institutions européennes.

c) Mise en œuvre :

- Une région leader et des régions leader par espace géographique.
- Une manifestation commune régions-Etats membres / Institutions communautaires / chercheurs au premier semestre 2005.
- Promotion de nos propositions auprès des Etats membres et des institutions de l'Union.

Moyens du Secrétariat Général :

- Un Directeur à temps partiel (nouveau).
- Un budget d'études (nouveau).
- Conseil Scientifique.
- Directrice de la communication.
- Déléguée Permanente à Bruxelles.
- Logistique du Secrétariat Général.

6. Emploi, formation

Ces thèmes sont l'un des pivots des stratégies de Lisbonne et de Göteborg. Le Bureau Politique de Cagliari, le 16 avril 2004, a considéré que les régions membres et la CRPM devaient y prendre une part plus active. Cf : Ressources humaines, emploi et formation, note du Secrétariat Général, mars 2004.

a) Echéancier :

- Définir concrètement les articulations possibles entre les échelons national et régional de la politique de l'emploi et de la formation, notamment en ce qui concerne la mise en place de la stratégie de l'Emploi au sein de la future politique de cohésion et de compétitivité.
- Organiser l'échange entre les régions membres
- Approfondir la compréhension de l'articulation entre les stratégies de développement régional et les politiques de ressources humaines

b) Tâches politiques :

- un groupe de travail.
- Séminaire international (2005).
- Propositions au Bureau Politique.
- Négociations avec les institutions européennes.

c) Moyens de mise en œuvre :

- Coordination du groupe de travail par la région de Stockholm.
- Budget d'expertise.

Moyens du Secrétariat Général :

- Le Directeur de la Cellule de Prospective des Périphéries.
- La Directrice de la communication.
- Logistique du Secrétariat Général.

Révision des moyens après la première étape (2006).

7. Politique Commune de la Pêche

a) Echancier :

Accompagnement de la négociation du règlement de l'IFOP (2005-2006)

b) Tâches politiques : cf 2112

c) Moyens mis en œuvre : cf 2113

- Un groupe thématique « pêche ».
- Une région leader dans le cadre du projet stratégique « Europe de la Mer ».

Moyens du Secrétariat Général :

- Un Directeur à temps partiel.
- Une Directrice communication.
- Déléguée Permanente à Bruxelles.
- Logistique.

8. L'énergie

A l'exception de la Commission des Iles, le thème des politiques énergétiques n'a jamais fait l'objet d'un travail particulier de la Conférence alors que de nombreuses régions membres conduisent une politique active dans ce domaine et que les contenus de la politique régionale y font et y feront plus encore, demain, une place importante. A l'initiative de nos membres norvégiens il fera l'objet d'un premier débat lors de l'Assemblée Générale de 2004.

Nous faisons l'hypothèse que ce thème va connaître une montée en puissance au sein des politiques régionales au cours des prochaines années. Pour sa part, la Direction Générale concernée au sein de la Commission Européenne vient de se restructurer pour devenir plus active et plus ambitieuse.

Il est de notre devoir de mettre les régions en bonne position de négociation et de réalisation sur ce thème.

a) Echancier :

- Construire un diagnostic de base sur les enjeux et la place des régions en 2005.

b) Tâches politiques :

- Cheminer vers un interface institutionnel.
- Mobiliser les régions qui le souhaitent.
- Dresser des bilans d'étapes franchies au Bureau Politique et aux Assemblées Générales de 2005 et 2006.
- A l'horizon 2006, des assises européennes « régions et politiques énergétiques ».

c) Moyens mis en œuvre :

Un groupe de travail avec une région leader dans le cadre de la stratégie de développement durable que coordonne la Catalogne.

Moyens du Secrétariat Général :

- Un Directeur à temps partiel (nouveau).
- Un budget d'études (nouveau).
- La Déléguée Permanente à Bruxelles.
- Logistique du Secrétariat Général.

Réévaluation des moyens : 2006.

III- Promouvoir l'Europe de la Mer

9. Europe de la Mer

L'objectif est de parvenir à une véritable prise en compte par l'Union européenne de sa dimension maritime, dans toutes ses composantes, pour la prochaine période de programmation budgétaire.

a) Echancier :

- 2005-2006 : parvenir à la construction d'une politique européenne de la mer.
- 2007-2009 : structurer la participation de nos régions membres à sa mise en œuvre.

b) Tâches politiques :

- nouer un partenariat privilégié avec quelques Etats maritimes.
- produire et faire produire un diagnostic et des propositions.
- les négocier jusqu'à un plan d'action et ses modalités de mise en œuvre.
- par une forte sensibilisation des acteurs institutionnels concernés.

c) Moyens mis en œuvre :

- Une région leader et un groupe de travail associant les Commissions géographiques.
- Un programme INTERREG 3 C entre certaines de nos régions, des Etats et des Instituts de recherche en vue de préparer le diagnostic et les propositions (1,2 million d'euros de financement et de co-financement).

Moyens du Secrétariat Général :

- une task-force interne animée par un Directeur, associant les approches de compétitivité et de développement durable.
- La Cellule de Prospective des Périphéries pour la conduite méthodologique du projet INTERREG 3 C.
- Conseil Scientifique.
- 50 000 euros dans le cadre du projet associatif de la CRPM.
- Direction de la Communication et Déléguée Permanente à Bruxelles.
- Logistique du Secrétariat Général.

Réexamen des moyens au-delà de la première phase : 2007

10. La Sécurité Maritime

Après l'effort consacré à l'établissement de la législation dite « Erika », l'action de la CRPM va porter sur le suivi de sa mise en œuvre et la recherche des conditions d'association et d'implication des collectivités territoriales. Ce sera l'une des dimensions de la prévention des risques naturels du nouvel Objectif 2 de la future politique régionale.

a) Echancier :

- Un séminaire européen tous les deux ans (automne 2005, 2007, 2009) de suivi de la mise en œuvre de la politique européenne de sécurité maritime.
- construction d'un partenariat avec l'Agence Européenne de Sécurité Maritime.
- participation aux instances de prévention et de compensation des catastrophes maritimes (cf § 25).

b) Tâches politiques :

- poursuivre l'expression forte des préoccupations des régions dans ce domaine.
- préparer les propositions de modalités concrètes de participation des régions à la politique de sécurité maritime, éventuellement dans le cadre de programmes de coopération.

c) Moyens mis en œuvre :

- Suivi par le Bureau Politique.
- Une région leader dans le cadre de l'approche stratégique « Europe de la Mer » et de l'approche « Développement durable ».

Moyens du Secrétariat (inchangés) :

- Un Directeur à temps partiel.
- Directrice de la communication, budget communication, Déléguée Permanente à Bruxelles.
- Budget expertise.
- logistique du Secrétariat Général.

11. La gestion intégrée des zones côtières

La Direction Générale de l'Environnement prépare pour fin 2005, en s'appuyant sur un groupe d'experts auquel participe la CRPM, les modalités de l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée des zones côtières.

a) Echancier :

Participation au groupe de travail (2005).
Diffusion des résultats (2006-2007).

b) Tâches politiques :

- examen, par le Bureau Politique, des perspectives ouvertes par le groupe de travail (automne 2005).
- négociations avec la Commission Européenne.
- préparation, par le Bureau Politique, des conditions de diffusion de l'information et de la mobilisation des régions membres.

c) Moyens mis en œuvre :

Prise en compte dans le cadre des approches stratégiques Cohésion, Europe de la Mer, Développement durable.

Moyens du Secrétariat Général (inchangés) :

- Un Directeur à temps partiel.
- Logistique du Secrétariat Général.

Révision des moyens, si nécessaire, en 2007.

IV- Franchir une nouvelle étape de la coopération territoriale

A la demande de certaines de ses régions membres, le Secrétariat Général et la Cellule de Prospective des Périphéries de la CRPM se trouvent engagés dans des projets INTERREG 3 B et 3 C, soit en appui méthodologique, soit en gestion administrative et financière. En outre, la CRPM a participé, participe ou participera à d'autres projets de coopération (sécurité maritime, pêche, autoroutes de la mer, etc...).

12. Coopération

Les perspectives de la transformation d'INTERREG en Objectif 3 et la multiplication des co-financements européens par 2,5 renforcera l'implication de nos régions membres et de la Conférence dans ce domaine.

a) Echancier :

- conclure, en 2005 et 2006, la négociation de l'Objectif 3 de la prochaine période de programmation budgétaire.
- continuer à accompagner les projets de la présente période (2005-2006).
- accompagner la formulation et la mise en œuvre des projets de l'Objectif 3 (2007-2009).

b) Tâches politiques :

- cf 2112
- structuration d'un benchmarking entre nos régions membres par une association plus étroite avec les Commissions géographiques.
- insertion plus forte de nos régions membres dans les politiques de voisinage à l'Est et au Sud.

c) Moyens mis en œuvre :

- un suivi accentué de la coopération territoriale par le groupe des Secrétaires exécutifs des Commissions Géographiques.

Moyens du Secrétariat Général :

- Un Directeur à temps partiel.
- des Directeurs selon les projets.
- La Cellule de prospective des périphéries.
- Un gestionnaire administratif et financier des projets de coopération territoriale (nouveau).
- Logistique du Secrétariat Général.

Réexamen des moyens à mi-parcours : 2007.

V- Prendre en compte la dimension mondiale

Cette dimension de notre action a été progressivement introduite sous l'impulsion de nos membres à travers trois approches :

- dès 1999, certains d'entre eux ont souhaité que la Conférence s'implique dans une structuration plus multilatérale des coopérations entre les régions européennes et les régions d'Amérique latine.
- les préoccupations touchant à la sécurité maritime nous ont conduits à obtenir des sièges d'observateur au FIPOL et à l'OSPAR, et à rechercher un statut similaire auprès de l'OMI.
- présentes lors du Sommet de Johannesburg, en août 2002, certaines de nos régions et la CRPM ont contribué à fonder le NRG4SD (.....), premier réseau mondial de régions dont la Conférence supporte la gestion financière.

13. Dimension mondiale

a) Echéancier :

- veiller à l'introduction d'un cadre administratif et financier pour la coopération entre régions européennes et régions d'autres continents dans les futures politiques extérieures de l'Union (2005-2006).
- obtenir un statut de membre associé auprès de l'OMI, et des organes sub-continentaux chargés de la sécurité maritime (2005-2009).
- contribuer au développement de NRG4SD et à l'amorce de coopérations concrètes entre ses régions membres (2005-2009). Assurer une synergie entre nos démarches à l'échelon européen et les démarches similaires des régions des autres continents.

b) Tâches politiques :

- démarches et argumentaires de nos régions membres auprès des institutions de l'Union.
- représentation dans les organes de la sécurité maritime.
- prise en compte d'une dimension extra-européenne dans les travaux de la CRPM sur le développement durable.
- observer, en permanence, les mouvements mondiaux appelés à avoir une incidence sur les stratégies de développement de nos régions (travaux de l'ONU, de la Banque Mondiale, de l'OCDE, de l'OMC, etc...).

c) Moyens mis en œuvre :

- un représentant au FIPOL.
- des représentants dans les autres instances de la sécurité maritime.
- participation à des programmes européens de coopération avec l'Amérique Latine.

Moyens du Secrétariat Général :

- sécurité maritime : un Directeur à temps partiel.
- NRG4SD : un Directeur à temps partiel.
- Impact mondial sur les économies régionales : un Directeur à temps partiel, Cellule de Prospective des Périphéries, Conseil scientifique.
- Logistique du Secrétariat Général.

Réexamen des moyens nécessaires à mi-parcours : 2007.

VI- Promouvoir une gouvernance dans laquelle les régions prennent toute leur place

Les régions se voient reconnaître plus formellement un rôle dans leurs Etats respectifs et dans la vie de l'Union européenne. Le Livre Blanc sur la Gouvernance, la Communication de la Commission Européenne sur le dialogue systématique avec les associations d'autorités régionales et locales, le projet de Constitution européenne ouvrent des voies nouvelles auxquelles la CRPM a grandement contribué.

De même, la réflexion s'est-elle enrichie entre les organisations elles-mêmes ainsi qu'avec le Comité des Régions.

Les années qui viennent seront décisives pour inscrire concrètement ces perspectives dans la réalité.

14. Gouvernance

a) Echéancier :

- exploiter toutes les possibilités du dialogue systématique avec la Commission Européenne qui sera en place le 1^{er} novembre 2004.
- Fédérer les ressources des organisations inter-régionales et du Comité des Régions pour bâtir une observation permanente du rôle des régions dans la préparation et la mise en place des politiques européennes à fort impact territorial.
- Dresser des bilans réguliers permettant d'enrichir les pratiques et d'influer sur les mécanismes institutionnels.

b) Tâches politiques :

- négocier avec la Commission Européenne les conditions favorables au succès du dialogue systématique.
- créer une plate-forme avec les autres organisations et le Comité des Régions en vue d'un observatoire permanent.
- dresser un bilan à mi-parcours à travers un évènement (2008).

c) Moyens mis en œuvre :

- réflexion et action du Bureau Politique.

Moyens du Secrétariat Général :

- Déléguée permanente à Bruxelles.
- Directrice de la Communication.
- Conseil Scientifique.
- Logistique du Secrétariat Général.

Réexamen des moyens nécessaires : 2006.

C. Quelques conditions internes de réalisation du plan

31. Ce plan est proposé à moyens logistiques constants du Secrétariat Général

Cette condition n'est remplie que grâce au travail en cours de mise à la norme ISO de l'ensemble des processus internes de travail. Devrait en résulter une diminution de tâches répétitives par une utilisation renforcée des ressources informatiques. Les moyens nécessaires font partie de la proposition de budget de 2005. Devrait en résulter également une évolution des tâches des membres de l'équipe logistique.

32. Il convient de poursuivre le resserrement des liens entre le Secrétariat Général et les Commissions géographiques afin de rendre plus performants les interventions et le travail des uns et des autres ainsi que l'image globale des régions périphériques et maritimes :

- il est proposé que, dans une seconde étape (2006-2007-2008), soit examinée la possibilité d'étendre la certification ISO aux Secrétariats Exécutifs des Commissions Géographiques.
- il est proposé d'envisager la mise en place d'un INTRANET entre les Secrétariats Exécutifs et le Secrétariat Général.
- il est proposé de rendre plus fréquentes les séances de travail entre les Secrétaires Exécutifs et le Secrétariat Général.

33. La politique de communication

- elle doit se renforcer vis-à-vis des régions membres. La lettre électronique européenne des décideurs régionaux est un élément de cette orientation, de même que la refonte du site CRPM. De même, devrait être examinée la perspective d'un INTRANET avec l'ensemble des régions membres.
- l'effort externe est à porter vers un ou deux grands media dans chacun des Etats où nous comptons des membres. Engagé, ce travail n'aboutira qu'au prix d'une coopération très étroite entre la Direction de la communication du Secrétariat Général et quelques services de communication performants de nos régions membres dans chacun des Etats visés.

TABLEAU
DEUXIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT A MOYE N TERME DE LA CRPM (2005/2009)

OBJECTIFS	ECHEANCIER	MOYENS MIS EN OEUVRE	SOURCES DE FINANCEMENT			
			Projet Associatif	Cotisation	Régions / Etats	Etudes et Coopération
Accompagner la négociation des perspectives financières et la mise en oeuvre	2005/2006 2007/2009	Livre en 5 langues Conseil Scientifique Cellule de prospective Secrétariat général	60 000 €	Cotisation Cotisation	Régions portugaises Etat portugais	x
Aides d'Etat	2005 / 2006	Directeur à temps partiel		Nouveau		
Transports	2005 / 2009	Région Leader Secrétariat général Budget Etudes		Nouveau	x Régions	Nouveau
Recherche – Innovation	2005 / 2006	Région Leader Budget Etudes Directeur à temps partiel		Nouveau Nouveau	X Nouveau	Nouveau
Emploi – Formation	2005 / 2006	Région Leader Cellule de prospective		Cotisation	x	
Services d'Intérêt Général	2005	Directeur à temps partiel		Nouveau		
Pêche	2005 / 2006	Région Leader Secrétariat général		Cotisation	x	
Energie	2005 / 2006	Région Leader Directeur temps partiel		Cotisation	x	
Sécurité Maritime	2005 / 2009	Secrétariat général Region leader		Cotisation	x	
Gestion Intégrée des Zones Côtières	2005 / 2007	Secrétariat général		Cotisation		

OBJECTIFS	ECHEANCIER	MOYENS MIS EN OEUVRE	SOURCES DE FINANCEMENT			
			Projet Associatif	Cotisation	Régions / Etats	Etudes et coopération
Europe de la Mer	2005 / 2009	Région Leader Etudes Conseil Scientifique Cellule de prospective Secrétariat Général	50.000 €	Cotisation Cotisation	Nouveau Nouveau Nouveau	Nouveau
Coopération Territoriale	2005 / 2009	Gestionnaire Secrétariat général Cellule de prospective		Nouveau Cotisation Cotisation		
Dimension mondiale	2005 / 2009	Régions Représentants Secrétariat général		Cotisation	x	
Gouvernance	2005 / 2009	Secrétariat général Conseil Scientifique		Cotisation	x	
Iso – Intranet	2005 / 2008	Commissions géographiques Membres Secrétariat général	Nouveau Nouveau	Nouveau Nouveau Nouveau		